



Département de langue française

Semestre 5

Module : « Sociolinguistique »

Professeur : Ismaïl KHATTALA

Année universitaire : 2024/2025

Objectif du cours :

L'étudiant doit être en mesure de comprendre et d'analyser :

- Le rapport langue/société : approche linguistique
- Le rapport langue/société : approche sociolinguistique

Contenu du cours :

- La sociolinguistique : définitions et genèse
- La place de la sociolinguistique parmi les sciences du langage
- Le champ d'étude et les tâches de la sociolinguistique
- Définition de concepts clés de la sociolinguistique
- Analyse de la situation sociolinguistique du Maroc
- Exemple de méthodologie de recherche en sociolinguistique : modèle de Fishman

Introduction

L'analyse du langage a attiré, depuis l'antiquité, l'attention des hommes cherchant à comprendre son fonctionnement ainsi que les processus de son acquisition. Cependant, la linguistique comme science qui étudie le langage ne va connaître son essor qu'avec la publication en 1916 du « Cours de Linguistique Générale » de Ferdinand De Saussure.

La linguistique s'est développée en isolant dans la totalité du langage un objet censé être homogène : c'est la langue en l'étudiant indépendamment de ses réalisations et en l'isolant de sa réalité extralinguistique.

Cependant, l'évolution de la linguistique a atteint un stade où on ne pouvait plus évacuer de la linguistique cette réalité. On ressentit le besoin d'étudier selon une nouvelle approche les différentes manifestations de la langue au sein de la société.

En effet, plusieurs questions liées à cette problématique ont émergé :

- Comment déterminer le statut d'une langue, d'un parler dans un pays donné ?
- Comment expliquer le recours d'un individu ou d'une communauté à plusieurs langues dans leurs usages quotidiens ? Et comment déterminer les statuts de ces différents parlers ?

Pour étudier les problématiques liées à ces questions, une nouvelle discipline a vu le jour au début des années 1960. La sociolinguistique qui « *a émergé de la critique salutaire d'une certaine linguistique structurale enfermée dans une interprétation doctrinaire du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure* » (Boyer, 2001, p.7),

La sociolinguistique a été inaugurée par un groupe de chercheurs tels que Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, et d'autres. Leur approche consiste selon (Fishman, 1971) à « *étudier qui parle, quoi, comment, où et à qui* ».

La sociolinguistique a été initiée par un groupe de chercheurs tels que Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, et d'autres. Selon Fishman (1971), son approche consiste à « *étudier qui parle quoi, comment, où et à qui* ». Ainsi, la sociolinguistique élargit l'étude du langage en intégrant les dimensions sociale, culturelle et contextuelle dans son analyse.

1 Définitions

Les domaines et les travaux que recouvre la sociolinguistique sont nombreux et divers. Entre autres, la standardisation des langues, le bilinguisme, la stratification sociale de la langue. Quelle définition peut-on donner à la sociolinguistique ?

Dans le *Dictionnaire de Linguistique* de Jean Dubois et ses collaborateurs (1973, p.435):

« La sociolinguistique est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l'ethnolinguistique, de la sociologie du langage, de la géographie linguistique et de la dialectologie. La sociolinguistique se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d'établir une relation de cause à effet ».

Selon le dictionnaire le Petit Robert (2013), la sociolinguistique est une *« partie de la linguistique qui traite des relations entre langue, culture et société »*

William Labov (1976, p.36), l'un des pères fondateurs de la sociolinguistique, déclare *« qu'il s'agit là tout simplement de linguistique »*.

Il ajoute que (1976, p.37) *« pendant des années, je me suis refusé à parler de la sociolinguistique, car ce terme implique qu'il pourrait exister une théorie ou une pratique linguistique fructueuse qui ne serait pas sociale »*

Cette définition s'oppose explicitement au structuralisme saussurien et aux enseignements de son *« Cours de Linguistique Générale »*.

Labov reproche aux structuralistes de s'obstiner *« à rendre compte des faits linguistiques par d'autres faits linguistiques, et refusent toute explication fondée sur des données extérieures tirées du comportement social »* (Labov, 1976, p. 259).

Pour Boyer (1996) : *« La sociolinguistique prend en compte tous les phénomènes liés à l'homme parlant au sein d'une société »*.

Baylon (2008, p. 88) précise que *« La sociolinguistique entend décrire la langue dans ses emplois, ses usages. Cet usage manifeste des variations : le locuteur opère un choix parmi les variétés – les sous-codes – de la langue qu'il maîtrise, notamment en fonction de son statut social, du « style » et de la situation qui peut être plus au moins formelle »*

On peut considérer que l'émergence du territoire de recherche de cette discipline est produite sur la base d'une critique des orientations théoriques et méthodologiques de la linguistique structurale.

Conclusion

Les définitions de la sociolinguistique que nous venons de présenter mettent en avant son caractère interdisciplinaire et son objectif d'étudier les liens entre la langue et la société. **Nous pouvons en déduire que la sociolinguistique est une discipline qui englobe l'étude des relations entre langue et société.** Elle se présente comme une approche scientifique et sociologique du langage. Son objectif est d'analyser la langue telle qu'elle est réellement par ses locuteurs, plutôt que de se concentrer sur la manière dont elle devrait être utilisée. En d'autres termes, la sociolinguistique se penche sur la langue telle qu'elle est parlée et échangée au sein de la société. Elle exploite les connaissances des grammairiens et des linguistes, tout en intégrant les méthodes d'enquête propres aux sociologues.

La sociolinguistique se donne ainsi un caractère interdisciplinaire, chevauchant les domaines linguistique et sociologique. Sa méthodologie spécifique lui confère une autonomie d'investigation, notamment par l'enregistrement des locuteurs dans des contextes ordinaires et habituels. En somme, la sociolinguistique cherche à décrire la relation entre la langue et la société en s'appuyant sur une approche à la fois linguistique et sociologique.

2 La genèse de la sociolinguistique

2.1 Point de vue d'Antoine Meillet

Antoine Meillet (1866-1936) a souligné dans de nombreux textes une contradiction qu'il reconnaît chez Saussure. Ce dernier reconnaît le caractère social de la langue, mais il l'écarte comme objet d'étude de la linguistique. Par cette position, Meillet, qu'on a souvent présenté comme disciple de Ferdinand de Saussure, rejoint les propos du sociologue Émile Durkheim. Il explique que :

« Le langage est donc éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposée Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, de par sa généralité, extérieure à lui » (Meillet, 1921, p. 230).

Il ajoute encore qu'« *en séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable* ».

Pour lui, Saussure pose le caractère social de la langue et passe à autre chose, à une linguistique formelle, « *la langue en elle-même et pour elle-même* ». « *Sans pour autant que cette affirmation ait d'implications méthodologiques sur l'étude du langage alors que la langue est à la fois « un fait social » et « un système où tout se tient* ».

Bernstein, sociologue de l'éducation anglais, est le premier à prendre en considération à la fois les productions linguistiques réelles des élèves et leurs situations sociologiques. Ses études ont porté sur le code restreint des élèves issus des milieux défavorisés et le code élaboré dominé par les élèves des classes aisées qui dominent aussi le précédent.

2.2 La conférence sur la sociolinguistique (1964)

William Bright a organisé une conférence sur la sociolinguistique entre le 11 et le 13 mai 1964 à l'UCLA (Université de Californie à Los Angeles). Il a réuni 25 chercheurs dont 8 venaient de l'UCLA, 15 autres Américains et 2 Yougoslaves.

Ce sociolinguiste, qui a publié les actes de cette conférence, explique dans son introduction que l'une des tâches majeures de la sociolinguistique est de montrer que la variation ou la diversité n'est pas libre, mais qu'elle est corrélée avec les différences sociales systématiques (William Bright (éd.), 1966, p.11).

Cette conférence a marqué la naissance de la sociolinguistique.

En effet, Bright concevait la sociolinguistique comme « *une approche annexe des faits de langue qui vient en complément de la linguistique, de la sociologie et de l'anthropologie* » (Calvet, 1993, p. 13).

D'autre part, William Labov (1976, p.259).affirme que :

« Meillet, contemporain de Saussure, pensait que le 20^e siècle verrait s'élaborer une procédure d'explication historique fondée sur l'examen du changement linguistique en tant qu'il s'insère dans les transformations sociales (1921). Mais les disciples de Saussure, tels que Martinet (1961), se sont attachés à rejeter cette conception, insistant sans relâche pour que l'explication linguistique se limitât aux interrelations des facteurs structuraux internes ».

Pour Labov, la sociolinguistique est « *l'étude de la langue dans son contexte social* » (Labov, 1976, p. 258).

3 La place de la sociolinguistique dans les sciences du langage

3.1 La sociolinguistique et le structuralisme

Le structuralisme considère la langue comme un système clos et homogène, où les éléments entretiennent des relations spécifiques. En tant que fait social, la langue existe dans la collectivité, formant un système commun pour tous les individus. Cependant, ce système n'est pas complet chez chacun d'eux ; la langue qu'un individu possède est celle qu'il enregistre, pas nécessairement celle qu'il parle.

La parole, en revanche, est perçue comme un acte individuel. Étant un phénomène non homogène, la parole est exclue de l'étude structurale, et elle ne sera jamais examinée au même niveau que la langue.

Les structuralistes, en raison de cette approche, écartent de leur analyse les différentes variations de la langue susceptibles de perturber le système. Ils se concentrent plutôt sur l'usage le plus fréquemment utilisé et généralisé, privilégiant ce qui est commun et stable, tout en ignorant les variantes qui ne suivent aucune règle d'un groupe.

3.2 La sociolinguistique et la grammaire générative et transformationnelle

La distance entre ces deux disciplines est assez grande dans la mesure où elles n'ont pas le même objet d'étude ni les mêmes approches : Chomsky fait correspondre le rapport langue / parole à compétence / performance, dont la langue est la compétence individuelle intériorisée par le sujet parlant qui est un locuteur / auditeur idéal appartenant à une communauté linguistique parfaitement homogène.

La performance est la production et la réalisation de la compétence. Ce sont les données observables de la parole. Elles sont considérées comme dégradées et ne peuvent pas constituer un objet d'étude valable. On les considère comme les erreurs de production. Cet objet d'étude qui est la compétence oppose la grammaire générative à la sociolinguistique.

Cette dernière (la sociolinguistique) est née pour étudier la ou les performances des locuteurs. Les sociolinguistes estiment que la langue n'est pas seulement porteuse d'un contenu, mais elle est le contenu.

En résumé, alors que Chomsky se concentre sur la compétence linguistique individuelle et la rejette en grande partie dans l'étude de la performance, la sociolinguistique met l'accent sur l'étude des performances des locuteurs dans des contextes sociaux spécifiques et cherche à comprendre les aspects sociaux et culturels de la langue.

3.3 La sociologie du langage

Le postulat d'étude établi par la sociologie du langage porte sur les fonctions sociales des différentes variétés d'une langue. Ces variétés peuvent être reconnues dans certains cas et certaines communautés comme des langues. Fishman parle dans ce cas pour qualifier cette approche de sociologie du langage en tant que "sociolinguistique interactionnelle". Il précise que cette discipline se concentre sur l'étude des relations interpersonnelles et des changements de comportement des acteurs en fonction des différences sociales. En conclusion, la sociologie du langage est l'étude des faits de langue comme indice de clivages sociaux. Elle privilégie la composante non linguistique.

Ralph Fasold explique dans ces deux livres : *The Sociolinguistics of society* (1984) et *The Sociolinguistics of Language* (1990) que:

« L'une de ces subdivisions prend la société comme point de départ et la langue comme problème social et comme corpus [...]. L'autre grande division part de la langue comme problème social et comme corpus [...]. Une autre façon de voir ces subdivisions est de considérer ce volume consacré à une forme spéciale de sociologie et le second comme consacré à la linguistique d'un point de vue particulier. »

En conclusion, la sociologie du langage se définit comme l'étude des faits linguistiques en tant qu'indicateurs de clivages sociaux. Elle accorde une importance particulière à la composante non linguistique, cherchant à comprendre les implications sociales et culturelles des variations linguistiques.

4 Les tâches de la sociolinguistique

Avant de préciser les tâches de la sociolinguistique, nous avons jugé utile d'énumérer les différents domaines et secteurs liés à cette discipline scientifique. À ce propos, Jean-Baptiste Marcellesi rappelle les propos de Michael Halliday établissant 15 secteurs dans la sociolinguistique. :

« Aussi comprend-on que Halliday ait pu définir au XI^e congrès des linguistes (1972) 15 secteurs dans la sociolinguistique :

- 1- Macrosociologie du langage et démographie linguistique ;
- 2- Diglossie, multilinguisme, multidialectalisme ;
- 3- Planification, développement et standardisation linguistiques ;
- 4- Phénomènes de pidginisation et de créolisation ;
- 5- Dialectologie sociale et description des variétés non standard;
- 6- sociolinguistique et éducation ;
- 7- ethnographie de la parole ;
- 8- Registres et répertoires verbaux, passage d'un code à l'autre;
- 9- Facteurs sociaux du changement phonologique et grammatical;
- 10- Langage, socialisation et transmission culturelle ;
- 11- Approches sociolinguistiques du développement linguistique de l'enfant ;
- 12- Théories fonctionnelles du système linguistique ;
- 13- relativité linguistique;
- 14- linguistique ethnométhodologique ;
- 15- théorie du texte. »

Bright (1966) souligne l'importance de la sociolinguistique dans la description systématique de la diversité linguistique. La tâche majeure de cette discipline réside dans la description méthodique de la covariance entre la structure linguistique et la structure sociale.

Il s'agit d'étudier comment la variation dans la structure linguistique est liée aux structures sociales au sein d'une communauté donnée. Ce qui a pour conséquence immédiate de reconnaître la diversité linguistique liée aux différents usages linguistiques dans sa relation avec les interactions complexes entre le langage et la société.

À ce propos, Antoine Meillet en 1906 ajoute que : « *Il faudra déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée et comment d'une manière générale les changements des structures sociales se traduisent par des changements de structures linguistiques* ».

Baylon explique que :

« La sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistiques... Elle s'est donné primitivement pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales; aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel. » (2008, p.35)

On en déduit que l'étude et l'explication des phénomènes linguistiques doivent prendre en considération des données extralinguistiques à savoir les facteurs politiques, sociaux et culturels.

Fishman (p.20) explique à ce propos que « *La SL est l'étude des caractéristiques des variétés (1), des caractéristiques de leurs fonctions (2) et des caractéristiques de leurs locuteurs (3), en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre et se modifient au sein d'une même communauté linguistique* ».

La sociolinguistique décrit donc les langues de trois points de vue, à savoir :

- Point de vue linguistique
- Point de vue fonctionnel
- Point de vue symbolique

Ces trois points de vue doivent être considérés dans leur relation dialectique. Une situation linguistique est nécessairement changeante sous la pression des phénomènes extralinguistiques, à savoir politique, idéologique, socioéconomique...

5 Concepts clés de la sociolinguistique

Toute discipline repose sur un système de concepts qui permet de comprendre ses principes de base ainsi que les approches d'analyse et de réflexion qu'elle adopte.

L'examen de ce système conceptuel explique et justifie comment cette discipline ou cette théorie rend compte des phénomènes qu'elle étudie.

5.1 La communauté linguistique

Le dictionnaire de linguistique : « *On appelle communauté linguistique un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux* ».

Pour Labov, « *La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par **une participation conjointe à un ensemble de normes*** ». (1976, p.187).

Les études de Labov ont conduit, selon Christien Baylon à disjoindre le lien entre système et homogénéité, et à définir la communauté linguistique « *non plus comme l'ensemble des locuteurs qui parlent de la même manière, mais comme l'ensemble de ceux qui, malgré la diversité de leurs pratiques, partagent les mêmes normes et les mêmes jugements* » (Baylon, p. 37)

Chevillet a proposé une nouvelle définition du concept de communauté linguistique (CL) :

« La communauté linguistique est dominée par ce que nous appellerons la règle des trois unités (spatiale, culturelle et temporelle). L'unité spatiale est impérative : c'est pourquoi nous refusons de considérer une seule communauté anglophone. L'unité temporelle est absolument nécessaire, et la communauté ne peut s'appréhender que synchroniquement. Quant à l'unité culturelle, il faut qu'elle soit respectée : les membres d'une communauté doivent partager les mêmes valeurs et un patrimoine culturel commun. » (1991, p. 18)

Pour Montgomery (1986, p.134) :

«Le terme de communauté linguistique réfère au groupe de gens qui partage: (1) une langue en commun ; (2) une manière commune d'utiliser la langue ; (3) des réactions et des attitudes communes envers la langue ; (4) des liens sociaux communs (c.-à-d. ils tendent d'interagir avec l'autre ou tendent d'être liés au minimum par quelques formes d'organisation sociale) ».

Selon cette conception, plusieurs critères doivent être vérifiés pour pouvoir parler d'une communauté linguistique à savoir :

- Les membres de cette communauté doivent avoir une langue commune ;
- Les membres de cette communauté doivent partager les mêmes positions envers cette langue ;
- Les membres de cette communauté doivent être liés socialement les uns aux autres.

Toutefois, la portée de cette définition peut être critiquée pour la simple raison qu'en pratique, il est difficile de trouver des cas où toutes ces conditions sont simultanément réunies.

J-A. Fishman (1971, p.43) fournit la définition suivante :

« Une communauté linguistique existe dès l'instant où tous ses membres ont au moins en commun une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct. Ainsi une communauté linguistique peut se réduire à un groupe de personnes refermé sur lui, dont tous les membres sont bien d'accord ensemble, ayant besoin les uns des autres dans des circonstances bien déterminées. »

On en déduit qu'à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée, on peut identifier plusieurs communautés linguistiques plus petites et plus restreintes liées à plusieurs paramètres, à savoir : l'« âge », le « sexe », la « parenté » ou encore le « pouvoir symbolique ».

Synthèse

À partir des définitions proposées, nous pouvons déduire que le concept «communauté linguistique» renvoie dans un premier sens à un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux.

Toutefois, et dans le souci de contextualiser la signification de ce terme et de refléter la réalité du terrain, on peut considérer que dans toute communauté linguistique étendue on peut identifier un ensemble de communautés linguistiques intérieures, plus petites, caractérisées par un certain nombre de variétés correspondant à l'âge, au sexe, à la profession, à l'affiliation régionale et à l'origine ethnique.

5.2 La variation linguistique

La variation se situe au cœur de l'étude sociolinguistique, c'est le point de départ qui définit le caractère social de la langue considérée comme étant hétérogène et plurinormes.

Le principe de base étant qu'« *il n'est pas de langue que ses locuteurs ne manient sous des formes diversifiées* », les sociolinguistes « *saisissent cette différenciation en parlant de **variétés** pour désigner différentes façons de parler, de variation pour les phénomènes diversifiés en synchronie, et de changement pour la dynamique en diachronie* » (Gadet, 2003, p. 7).

Baylon (2008) ajoute que « *la sociolinguistique entend décrire la langue dans ses emplois, ses usages. Cet usage manifeste des variations : le locuteur opère des choix parmi les variétés – les sous-codes – de la langue qu'il maîtrise,*

notamment en fonction de son statut social, du « style » et de la situation qui peut être plus ou moins formelle » (p. 88).

De plus, « La sociolinguistique envisage les langues non seulement du côté du système, mais aussi du côté de l'usage qu'en ont les locuteurs, traversé par la diversité et la variation : variation historique, variation géographique, variation sociale, variation situationnelle ». (Josiane Boutet, Françoise, 2003, p. 17).

Le terme "variation" fait donc référence à des différences régionales, sociales ou contextuelles dans l'utilisation d'une langue donnée.

Ainsi, nous pouvons distinguer plusieurs types de variation ((Moreau, 1997, p.284):

- « La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents. »
- « La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de *regiolectes*, de *topolectes* ou de *géololectes* »
- « La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de *sociolectes* ».
- « On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents »

À partir des différentes définitions que nous venons d'exposer, nous pouvons déduire que le terme « variété » désigne toujours néanmoins un sous-système linguistique, un code particulier d'un code général, en dépit des considérations sur lesquelles il repose (considérations strictement géographiques, considérations à prépondérance idéologique, considérations purement stylistiques).

5.3 La norme linguistique

5.3.1 Définitions

Si le concept de variation est au cœur de la problématisation sociolinguistique, la norme y serait donc centrale.

Généralement, la norme est considérée comme une « *forme de langue basée sur des critères subjectifs, esthétiques et sociaux* ».

De plus, « Une norme linguistique est un trait unificateur d'une société : tout le monde la connaît et sa connaissance permet de distinguer les autochtones des étrangers » (Baylon, 2008, p.93)

Legendre (2006), définit ce concept comme étant « *un ensemble de recommandations déterminées par une partie de la société et précisant ce qui doit être reconnu parmi les usages d'une langue afin d'obtenir un certain idéal esthétique ou socioculturel* ».

« *Il s'agit donc d'un ensemble de principes, de codes, de règles, de procédures servant de référence (standards, règles, principes et assises). Il s'agit en fait des attentes linguistiques* » (Préfontaine et coll., 1998).

Nous pouvons en déduire que ce qui caractérise la norme, par rapport aux autres langues ou variétés en usage dans une communauté linguistique, est le fait qu'elle constitue pour les membres de cette communauté la référence dotée au niveau de la forme par de règles strictes qui régissent son fonctionnement interne.

Sur le plan socioculturel et esthétique, cette norme est reconnue d'être l'idéal et l'emporte ainsi sur les autres variétés linguistiques qui coexistent avec elle au sein de la même communauté linguistique.

Par exemple, l'Académie Française, qui a vu le jour en 1635 à l'initiative de Richelieu, est l'instance qui veille sur le respect de la norme de la langue française. Son objectif initial était de formuler des normes visant à rendre la langue pure, éloquente, et capable de décrire les arts ainsi que les sciences nobles. Pour ce faire, elle s'est chargée de l'élaboration d'une grammaire de référence et de trier, sur le plan lexical, les néologismes en éliminant ceux qui ne respectaient pas les normes établies.

5.3.2 Les caractéristiques de la norme

Généralement, la norme comme règle se caractérise par ses deux aspects :

a- Arbitraire

D'un point de vue social, la « norme » est choisie parmi tous les usages de la langue qui sont connus corrects. D'après le sociologue Pierre Bourdieu, on s'efforce toujours de se tenir à distance du commun des locuteurs en adoptant une façon de parler conforme à celle de la classe sociale qui détient le pouvoir économique, social et culturel, c'est-à-dire le respect du « bon usage » fonctionne comme un marqueur de distinction au sens où l'entend.

b- Stable

La norme est protégée contre tout changement. Les instances gouvernementales, qui veillent sur la norme linguistique du pays, doivent lui assurer une certaine stabilité et contrôler tout éventuel changement qui pourrait l'atteindre afin d'assurer l'intercompréhension entre les interlocuteurs de la langue en question.

Pour certains sociolinguistes, on ne parle pas de norme, mais de « variété légitime » ou de « langue standard », qui se caractérise formellement par un certain nombre de règles en matière de phonologie, de lexique, de syntaxe et de style. Elle est en général associée au code écrit.

5.4 Traits définitoires d'une variété

Fishman propose de définir un système linguistique (variété d'une langue) par quatre traits fondamentaux étroitement liés les uns aux autres : « normalisation », « autonomie », « historicité » et « vitalité » :

5.4.1 Normalisation

Baylon définit la normalisation comme étant « la codification et l'acceptation, par une communauté de locuteurs, d'un système formel de normes qui définissent l'usage correct » (Baylon, 2008, p.165)

Pour le Valencien L.V. Aracil (1982 [1965], p. 32-33) :

« La normalisation consiste surtout dans l'élaboration et la mise en vigueur de systèmes de normes d'usage linguistique. Or, cela suppose nécessairement que la normalisation est toujours consciente. En réalité, du moment qu'elle prospective par définition, elle est aussi prévoyante. Elle implique, en effet, non seulement une attitude favorable envers la langue qu'il s'agit de normaliser, mais aussi [...] un espoir et confiance dans l'efficacité de l'action sociale éveillée et concertée [...] la normalisation montre comment les deux fonctions linguistiques fondamentales – la conscience et le contrôle- opèrent concomitamment et complémentirement » (cité par Baylon, 2008, p. 177).

Fishman explique que la normalisation n'est pas un fait de structure linguistique, mais un fait d'organisation politique ou de formation sociale. Elle n'est pas une propriété de la langue en soi. Il n'existe pas de langue naturellement normalisée. Aucune des langues L_1 , L_2 , L_3 d'une communauté linguistique (CL) ne peut prétendre à des dispositions linguistiques particulières inhérentes qui les prédestinaient à la normalisation.

La normalisation peut atteindre une langue en contact avec d'autres langues concurrentes ou porter sur l'une des autres variétés d'une langue.

La normalisation est donc un fait social et un choix idéologique et politique conscient. Ce sont les états qui normalisent (à travers les académies, les masses – médias, les décrets...) : si l'état n'est pas à l'origine de l'entreprise de normalisation (d'officialisation), il intervient pour promouvoir et imposer une langue déjà formellement normalisée (standardisation).

Une fois codifiée, une langue se trouve matériellement associée à toute institution sociale, juridique, politique, culturelle et en devient le véhicule le plus souvent utilisé. Normalisation et pouvoir sont étroitement et intimement liés : la normalisation dépend objectivement de la nature du pouvoir, de ses

options en matière de politique linguistique. Ces options peuvent être développées comme suit :

- Faut-il normaliser une langue ou plusieurs langues ?
- Quelle langue peut-on normaliser ?
- Sur quels critères on se base pour normaliser ?

Normalisation / standardisation

D'autre part, il est impératif de faire la distinction entre la normalisation et la standardisation puisque la "normalisation" est définie comme étant le processus par lequel, au sein d'un espace dialectal, une variété régionale, sociale ou autre émerge comme un modèle prestigieux auquel les autres pratiques linguistiques ont tendance à se conformer. En revanche, la "standardisation" serait le processus méthodique d'imposition d'une variété stabilisée et "grammatisée" (généralement une variété écrite et formellement décrite) sur un territoire spécifique, unifié par le biais d'institutions, notamment culturelles et linguistiques.

À ce propos, Baggioni Daniel (1995, pp. 73-86) explique que la normalisation est le processus par lequel, dans un espace dialectal, une variété régionale, sociale ou autre s'impose comme modèle prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se « régler », alors que la standardisation serait le processus rationnel d'imposition d'une variété stabilisée et « grammatisée » (une variété écrite et décrite évidemment) sur un territoire donné, unifié par des institutions entre autres culturelles linguistiques »

5.4.2 Autonomie

Au sein de toutes les communautés linguistiques (CL), les langues et les différentes variétés linguistiques ont une tendance naturelle à chercher leur autonomie, souvent encouragée par la volonté des locuteurs. La puissance d'un système linguistique, qu'il s'agisse d'une langue ou d'une variété, réside essentiellement dans sa singularité en tant que système distinct et indépendant.

Dans les CL où les langues sont déjà clairement distinctes, la question de l'autonomie ne se pose généralement pas, souvent en raison de la distance géographique ou linguistique. En revanche, au sein d'une même CL où coexistent deux ou plusieurs langues étroitement apparentées (présentant un faible degré de différenciation synchronique), chaque langue, afin d'éviter l'assimilation, l'absorption et la domination, cherche à affirmer sa spécificité et son autonomie.

La normalisation et l'autonomie sont intrinsèquement liées à travers un processus politique commun. Dans les luttes entre les différentes variétés d'une

même langue (qui sont nécessairement apparentées) ou entre différentes langues apparentées, l'enjeu est l'autonomie. Cela découle du fait que chaque variété ou langue aspire fondamentalement à la normalisation. En effet, aucune variété, aucune langue ne peut revendiquer la normalisation sans être préalablement perçue comme un système autonome. Il n'est pas fortuit que la reconnaissance de l'autonomie soit généralement accordée aux variétés ou aux langues déjà normalisées ou en voie de normalisation.

5.4.3 Historicité

Une langue ou une variété récemment normalisée ou nouvellement promue cherche à établir une légitimité historique, concept que Joshua Fishman qualifie d'« historicité ». Les élites au pouvoir, qui imposent leur langue (ou une langue de leur choix) tout en reléguant d'autres langues plus anciennes et historiquement établies, s'efforcent de justifier leur choix linguistique et d'expliquer la nouvelle distribution des positions et des statuts des langues présentes.

Afin de s'affirmer et de gagner l'acceptation, une langue doit non seulement être normalisée et autonome, mais aussi bénéficier d'une justification historique. Parmi toutes les langues en concurrence au sein d'une communauté linguistique, celle qui est objectivement prédisposée et candidate à la normalisation est souvent la langue liée à la tradition nationale historique, plutôt que celle associée à l'arrivée au pouvoir d'une classe ou d'une alliance de classes.

Pour légitimer la promotion d'une langue et atténuer son caractère récent, le pouvoir peut recourir à la création de mythes, à l'invention de fausses généalogies, et à l'argumentation sur des aspects tels que la position internationale de la langue, son rôle en tant que langue scientifique, la puissance de sa culture, et l'étendue de son influence. Ainsi, une langue peut acquérir son historicité simplement par son association et son identification à une idéologie importante.

5.4.4 Vitalité

Une langue est considérée comme vitale quand elle est spontanément employée par des groupes de locuteurs pour une ou plusieurs fonctions fondamentales.

En principe et théoriquement, plus le nombre des locuteurs d'une langue, plus elle a des chances de s'affirmer en tant que langue autonome, normalisée et historiquement légitime. Au contraire, si les usagers d'une langue ou d'une variété sont en nombre restreint, si leur position sociale est surcroît faible, leur langue ou leur variété ne peut être considérée comme vitale, même si elle l'est effectivement dans les limites du groupe linguistique qu'ils constituent.

Une telle variété est généralement perçue comme un système incomplet, imparfait, voire défectueux, en tout cas incapable de servir pour des fonctions importantes. Mais, une langue peut ainsi être vitale, c'est-à-dire massivement parlée, sans pouvoir s'imposer comme langue normalisée (Arabe dialectal, par exemple).

5.5 Pidgins / Pidginisation

Dans certaines circonstances, la société peut devenir le terrain propice à l'émergence et à la structuration d'une langue. C'est notamment le cas des langues communément désignées sous les termes de pidgins, sabirs et créoles. Ces langues revêtent une grande importance tant pour le sociolinguiste que pour le linguiste.

Ces langues se développent dans des situations de contact de langues en empruntant certains traits à une langue et certains aux autres.

« Un pidgin est une langue composite et véhiculaire, un amalgame d'éléments linguistiques de deux langues, née de besoins généralement limités (commerciaux par exemple) entre au moins deux groupes parlant des langues différentes, par un processus de réduction ou de simplification d'une langue de ces groupes, généralement celle qui occupent une position sociale supérieure. Ce processus est appelé pidginisation » (Baylon, 2008, p.123).

Selon Claude Hagège :

« les pidgins compensent l'interruption de communication due à un multilinguisme circonstanciel (jargons de commerce entre usagers de langues différentes) ou imposé (création d'une langue après perte) chez des travailleurs amenés autrefois, surtout comme des esclaves, sur des plantations par des employeurs qui amalgamaient sciemment des tribus ». (Hagège, p.119-120)

Un pidgin est donc une forme simplifiée de langue qui se développe comme moyen de communication entre des groupes de personnes ayant des langues maternelles différentes. Il émerge généralement dans des situations de contact linguistique intense, telles que le commerce ou la colonisation. Les pidgins ont souvent une grammaire simplifiée, un vocabulaire limité et peuvent être utilisés comme langage de communication entre des groupes linguistiques variés. Un exemple classique est le "pidgin anglais" qui s'est développé dans le commerce maritime entre des populations aux langues différentes.

Le processus par lequel une langue pidgin se forme s'appelle pidginisation

Les pidgins sont souvent liés à des réalités économiques et sociales particulières.

Ils émergent souvent pour répondre à des besoins communicatifs dans des contextes particuliers (liés à des raisons économiques ou de travail) où des personnes de différentes langues se trouvent dans l'obligation de communiquer ce qui donne naissance à un code simplifié pour assurer les échanges linguistiques entre ces groupes ayant des langues maternelles différentes. D'autre part, les membres des groupes sociaux issus des classes défavorisées et dominés sont souvent confrontés à des barrières linguistiques qui les empêchent d'accéder à la langue du groupe dominant ce qui favorise l'émergence des pidgins comme

langue simplifiée qui assure la communication entre ces deux classes sociales différentes.

En résumé, les pidgins se forment en réponse à des besoins pratiques de communication dans des contextes économiques et sociaux spécifiques, reflétant les dynamiques complexes entre les groupes dominants et dominés.

Ces langues simplifiées deviennent des moyens essentiels de communication là où les langues des groupes en contact ne peuvent pas facilement remplir ce rôle en raison de barrières linguistiques et sociales.

5.6 Créole / Créolisation

« Par définition, un pidgin, idiome accessoire et de contact, n'est la langue maternelle d'aucun de ses locuteurs : il ne remplace pas d'origine de ceux qui le parlent, mais s'y substitue pour certains types d'échanges. **Un créole apparaît lorsque ce pidgin devient la langue maternelle d'une partie ou de l'ensemble de la communauté linguistique où il est en usage** » (Baylon, 2008, p. 123).

On en déduit que la créolisation renvoie au processus par lequel un pidgin évolue pour devenir langue maternelle d'une partie ou de l'ensemble de la communauté où il est utilisé. À la différence des pidgins, les créoles ont des locuteurs natifs qui les transmettent de génération en génération.

C'est un processus qui implique généralement **une expansion et une complexification** de la structure interne du pidgin, souvent initialement rudimentaire. La créolisation s'accompagne également d'un phénomène de convergence linguistique, et son déroulement est favorisé par un contexte de multilinguisme préalable.

Un élément crucial de la créolisation réside dans **l'extension de l'utilisation de l'idiome en question à différents domaines de la vie quotidienne**. Cependant, la création d'une langue créole n'est considérée comme achevée que **lorsque cette nouvelle variété linguistique atteint son autonomie en tant que norme établie**. En d'autres termes, la créolisation atteint son aboutissement lorsqu'un idiome transformé devient une entité linguistique autonome et normativement reconnue au sein d'une communauté linguistique spécifique. Ce processus complexe reflète les dynamiques sociolinguistiques et culturelles des groupes en contact.

Les termes « créole » et « pidjin » sont souvent utilisés dans le domaine de la linguistique pour décrire des phénomènes de contact des langues.

5.7 Multilinguisme /plurilinguisme

« Le mot décrit le fait qu'une personne ou une communauté soit multilingue (ou plurilingue), c'est-à-dire qu'elle est capable de s'exprimer dans plusieurs langues.

[...] Comme le montre cette définition, il existe un multilinguisme individuel et un multilinguisme collectif. Ce dernier peut être institutionnalisé pour devenir un multilinguisme étatique ». (Olga Anokhina, p.5).

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues précise que :

« On distingue le plurilinguisme du multilinguisme qui est la connaissance d'un certain nombre de langues ou la coexistence de langues différentes dans une société donnée. On peut arriver au multilinguisme simplement en diversifiant l'offre de langues dans une école ou un système éducatif donné, ou en encourageant les élèves à étudier plus d'une langue étrangère, ou en réduisant la place dominante de l'anglais dans la communication internationale ». (CECRL, 2001, p.11)

Le plurilinguisme revêt une dimension individuelle, c'est-à-dire qu'il relève du sujet parlant. Ce dernier, en plus de son système linguistique maternel, peut s'exprimer en d'autres langues. En revanche, le multilinguisme renvoie à une société caractérisée par la cohabitation de plusieurs codes linguistiques.

5.8 Bilinguisme et diglossie

La distinction entre les différentes situations linguistiques se fait sur la base de deux concepts : bilinguisme et diglossie. Ces deux concepts décrivent la situation générale où deux ou plusieurs langues sont en contact. Ce sont les modalités de ces concepts qui introduisent la distinction entre bilinguisme et diglossie.

5.8.1 Bilinguisme

« *La situation bilingue caractérise les communautés linguistiques et les individus installés dans des régions, des pays où deux langues (bilinguisme) et plus (multilinguisme/plurilinguisme) sont utilisées concurremment* » (Robert GALISSON et Daniel COSTE, 1976, p. 69).

« *Le terme de bilinguisme recouvre des définitions multiples, et décrit à la fois l'individu en tant que locuteur d'au moins deux langues et les institutions et sociétés qui encadrent cet individu dans un espace géopolitique plus large* ». (Daniel COSTE, Danièle MOORE et Genevière ZARATE, 1998, p. 20).

Les nombreuses typologies qui ont été proposées jusqu'à présent pour classer les différents cas de plurilinguisme ne reposent pas toujours sur des critères strictement scientifiques. Les chercheurs modifient souvent le terme « bilinguisme » par une épithète qui renvoie en réalité au point de vue adopté par les chercheurs. On rencontre ainsi des dénominations telles que « bilinguisme régional », « bilinguisme culturel », « bilinguisme horizontal » (vs « bilinguisme vertical »), « bilinguisme symétrique » (vs « bilinguisme asymétrique »).

La définition du bilinguisme repose sur des critères hétérogènes :

L'analyse psychologique du bi / pluri ou multilinguisme considère comme un comportement (ou attitude) qui conduit à dégager deux séries ou grands groupes de factures :

5.8.1.1 Bilinguisme précoce vs Bilinguisme tardif

Deux cas se présentent : l'enfant qui a appris à parler dans deux langues en même temps (simultanément) dès sa naissance on parle alors de **bilingue précoce**. Le bilinguisme précoce est **soit simultané** par opposition ou **bilinguisme précoce consécutif** c'est-à-dire le cas où l'enfant a acquis deux langues, mais de façon consécutive (suite par exemple à un déménagement dans un pays où une autre langue domine). S'oppose au **bilinguisme tardif** où la seconde langue est apprise après un certain âge (6 ans et plus).

5.8.1.2 Bilinguisme équilibré vs Bilinguisme non équilibré

L'enfant acquiert d'abord en immersion (en milieu naturel) sa seconde langue. Dans le contexte de bilinguisme précoce, il est généralement admis que le bilingue est capable de s'exprimer couramment dans chacune des deux langues. On parle dans ce cas de **bilinguisme équilibré** (dans ce cas on parle aussi de **bilinguisme additif**).

Dans le second cas le bilinguisme a une compétence supérieure dans sa langue maternelle et ce bilinguisme est généralement **non équilibré** ou (dans le cas où l'enfant acquiert la seconde langue au détriment de la première on parle de **bilinguisme soustractif**).

5.8.1.3 Bilinguisme coordonné vs Bilinguisme composite

Si chacune des deux langues se réfère à une situation culturelle différente, il sera question de **bilinguisme coordonné** (deux langues qui renvoient à un univers culturel distinct, c'est-à-dire deux univers culturels). = (bilinguisme étanche).

Dans le cas du **bilinguisme composé ou composite** (vs coordonné), l'individu ou le bilinguisme ne disposerait que d'un seul système de signifiés, c'est-à-dire de deux langues, mais d'un univers culturel unique (bilinguisme perméable).

5.8.1.4 Bilinguisme symétrique vs bilinguisme asymétrique

Si un bilingue a la même compétence dans les deux langues qu'il pratique, on parle de **bilinguisme symétrique**, auquel s'oppose **le bilinguisme asymétrique**, qui souligne l'inégalité des compétences. Plusieurs cas de bilinguismes asymétriques se présentent :

- **Bilinguisme réceptif** / teur (ou passif) : la langue la moins connue est comprise sans être parlée ou écrite;

- **Bilinguisme non récepteur** : la langue est parlée, mais très imparfaitement comprise ;
- **Bilinguisme écrit** : la langue la moins connue est comprise à la lecture. Le locuteur peut à la limite l'écrire, mais il n'arrive pas à la percevoir ;
- **Bilinguisme technique** : la compétence de la deuxième langue est limitée aux besoins professionnels et techniques ;
- **Bilinguisme social** : masse des locuteurs (bilinguisme massif)
- **Bilinguisme individuel** : nombre restreint.

5.8.2 La diglossie

À côté du « bilinguisme », un autre concept surgit lors de l'étude des langues en contact dans une communauté donnée, c'est la « diglossie » qui renvoie à :

« Une situation linguistique relativement stable où nous avons deux variétés superposées : une variété hautement codifiée (standardisée), véhicule de la production littéraire, scientifique, etc., objet d'apprentissage (enseignée), qui n'est la langue maternelle d'aucun locuteur ; et une variété qui lui est fortement apparentée, qui, elle, sert à la communication quotidienne. » (Charles Ferguson, « Diglossie », Word, 1959).

R. Galisson et D. Coste envisagent la diglossie comme « *[...] une situation qui caractérise les individus ; les groupes d'individus où les communautés qui utilisent concurremment deux parlars ou deux variétés d'une même langue* ». (1976, p.153).

5.8.2.1 La diglossie pour Ferguson

La diglossie selon Ferguson désigne la situation où deux variétés d'une même langue (ou deux langues pour Fishman) sont en usage dans une société, et ce, en remplissant des fonctions socioculturelles certes différentes, mais parfaitement complémentaires. L'une de ces variétés (de ces deux langues) est considérée « haute » (*high*), donc valorisée, l'autre, considérée comme « basse » (*low*), est celle de la communication ordinaire.

Contrairement à la notion du bilinguisme, la diglossie privilégie le prestige d'une langue au détriment des autres.

5.8.2.2 Les critères sociolinguistiques de la diglossie (Ferguson)

Pour caractériser une situation diglossique, Ferguson part de l'observation de quatre situations sociolinguistiques, à savoir la Suisse alémanique, la Grèce, Haïti et les pays arabes. Il en propose les six critères sociolinguistiques suivants :

- a. **Les domaines d'emploi des langues**, ou la répartition des fonctions : Dans certaines situations de la vie sociale, on emploie régulièrement la variété

haute, alors que dans d'autres, c'est la variété basse qui est sollicitée. Les domaines d'emploi de ces variétés devant être complémentaires.

b. Le prestige : La variété haute (H) est considérée comme la variété supérieure, alors que la variété basse (B) est perçue comme une variété de rang inférieur

c. L'héritage littéraire : la production littéraire est le plus souvent rédigée en variété haute. Cette dernière est généralement le support d'une littérature ancienne et abondante.

d. L'acquisition : Ferguson observe, dans les quatre situations étudiées, que les enfants acquièrent naturellement la variété basse dans des situations informelles, notamment au sein de la famille. Cependant, la variété haute n'est apprise que dans un contexte scolaire à partir de la première année de scolarisation.

e. La standardisation : la variété haute se distingue par des normes fixées et relativement rigides pour la prononciation, la grammaire, le vocabulaire et l'orthographe. Cependant, les études sur les variétés basses sont presque inexistantes, car il n'y a pas d'orthographe fixée (quand B est écrite et transcrite). B n'est pas codifiée et connue par ses nombreuses variations au niveau de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire, liées aux différentes variétés géographiques et/ou sociales.

f. La stabilité : selon Ferguson, les situations diglossiques sont relativement stables et dépendent sensiblement des facteurs socioéconomiques et/ou socioculturels (alphabétisation, scolarisation de masse, urbanisation, etc.).

5.8.2.3 La diglossie pour Fishman

La conception Fergusonnienne a été élargie par le sociolinguiste américain Joshua A. Fishman qui en propose cette fois-ci une extension à des situations sociolinguistiques où deux langues, et non pas seulement deux variétés de la même langue sont en distribution fonctionnelle complémentaire, sans avoir, forcément, une parenté génétique.(Fishman, 1971).

La définition de la diglossie reposait pour Ferguson sur les deux critères déjà cités (apparemment génétique et complémentarité fonctionnelle). Fishman n'ont retient que le second critère: Il s'agit uniquement de langue haute « HIGH » et de variété (langue) basse « LOW ». Il considère la diglossie comme un fait social de nature purement sociolinguistique. Fishman précise que nous avons quatre possibilités:

5.8.2.4 Les possibilités liées à la diglossie selon Fishman

Hicham Radi (2021) explique dans sa thèse de doctorat les différentes possibilités liées au bilinguisme et à la diglossie :

a. Diglossie et bilinguisme : *cette situation renvoie à l'usage de deux langues partagées par la totalité (ou presque) de la population selon leur distribution fonctionnelle.*

b. Bilinguisme sans diglossie : ce serait le cas dans les situations de migration (comme aux États- unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine.

c. Diglossie sans bilinguisme : C'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macro-sociétal, il y a *diglossie* (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent) ;

d. Ni diglossie ni bilinguisme : le dernier cas de figure envisagé par Fishman est plutôt théorique. Il ne pourrait concerner que de petites communautés linguistiques, restées isolées ; car d'une manière générale, dans la réalité, toute communauté tend à diversifier ses usages linguistiques.

	A	B	C	D
BILINGUISME	+	+	-	-
DIGLOSSIE	+	-	+	-

Conclusion

Dans la littérature sociolinguistique américaine, bilinguisme est opposé à la diglossie : le bilinguisme désigne l'usage indistinct de l'une ou l'autre langue et le passage à l'une ou le passage à l'une ou l'autre quels que soient les circonstances et les thèmes abordés; le deuxième terme – la diglossie – désigne la répartition des usages dans chacune des langues selon des circonstances et des thèmes particuliers.

Pour Fishman le bilinguisme renvoie à « la capacité d'un individu à utiliser plusieurs langues » et qu'il considère comme fait individuel relevant, par conséquent, de la psycholinguistique. En revanche, il considère que la diglossie est un fait social de nature purement sociolinguistique.

En Effet, une étude de la diglossie et du bilinguisme va permettre de mieux comprendre les choix linguistiques qui sont à l'origine de la hiérarchisation sociale des langues et des variétés de langue, d'élucider l'effet d'équilibre et de régulation en même temps que les phénomènes de déséquilibre et de conflit qui dynamisent le marché linguistique.

La description des modalités des contacts linguistiques entre les langues et les variétés en compétition constitue une voie d'accès au marché linguistique marocain.

5.8.3 Interférences linguistiques

L'interférence renvoie à « *l'emploi, lorsqu'on parle ou l'on écrit dans une langue, d'éléments appartenant à une autre langue* ». Ce phénomène a été également défini comme étant « *l'effet négatif que peut avoir une habitude sur l'apprentissage d'une autre habitude* ». (Francis DEBYSER, 1970, p.34).

Dans le domaine pédagogique « *l'interférence est un type particulier de fautes que commet l'élève qui apprend une langue étrangère, sous l'effet des habitudes ou des structures de sa langue maternelle. On parle à ce propos de « déviations », de « glissements », de « transferts », de « parasites »* ».

Pour Weinrich :

Le mot interférence désigne un remaniement de structures qui résultent de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire (parenté, couleur, temps, etc.) (cité par Calvet. op. cit., 1993).

Nous pouvons conclure de ces différentes définitions que l'interférence linguistique est un phénomène fréquent qui apparaît nécessairement pendant le processus d'apprentissage d'une langue étrangère. Elle constitue d'ailleurs la preuve de progression dans cet apprentissage et se manifeste sous forme d'erreurs qu'on détecte tout au long de ce processus. Ces erreurs peuvent être répertoriées en plusieurs types :

Mackey (1976) distingue plusieurs types d'interférences :

5.8.3.1 Interférence culturelle :

« Même si c'est dans le parler du bilingue que l'on trouve certaines interférences, elles peuvent être causées, non par l'autre langue, mais par la culture dont cette langue est le reflet. L'élément étranger peut être le résultat de l'effort produit en vue d'exprimer de nouveaux phénomènes ou de nouvelles expériences dans une langue qui n'en rendrait pas compte » (Mackey, 1976, p.401).

Ce type d'interférence résulte du besoin d'exprimer dans la langue étrangère des phénomènes de la langue maternelle, qui ne figurent pas dans la culture cible, ce

qui peut amener le sujet parlant à inventer ou à utiliser des correspondants souvent erronés de ces phénomènes.

5.8.3.2 Interférence grammaticale

Pour Mackey (1976, p.404) « *Il y a interférence grammaticale lorsqu'il y a introduction dans la langue des bilingues d'unités et de combinaisons de parties du discours, de catégories grammaticales et de morphèmes fonctionnels, provenant d'une autre langue* ». Ces erreurs concernent plusieurs aspects: le nombre, le genre, etc.

Au niveau syntaxique, l'interférence affecte l'organisation de la structure d'une phrase dans la langue étrangère, par exemple, selon celle de la langue maternelle.

5.8.3.3 Interférence lexicale

Selon Mackey (1976, p. 403): « *Il y'a interférence lexicale lorsqu'il y'a introduction dans le parler du bilingue de formes étrangères, que ce soient des unités ou des structures. Ici, nous devons faire la distinction entre des éléments lexicaux qui ont été intégrés au dialecte (emprunts) et ceux que l'on rencontre dans un énoncé bilingue* ».

On parle donc d'alternance lexicale lorsqu'on introduit des unités lexicales d'une langue donnée dans une autre langue en préservant ses caractéristiques morphologiques.

5.8.3.4 Interférence phonologique

Consiste à introduire des phonèmes appartenant à la langue B dans la langue A (langue d'accueil). Selon Mackey (1976, p.403), « *l'interférence phonologique affecte les unités et les structures d'intonation, de rythme, d'enchaînement et d'articulation* ». Les composantes de la prosodie figurent également dans ce type d'interférences.

Généralement, les interférences linguistiques sont considérées comme « une déviation par rapport aux normes des deux langues en contact ».

5.8.4 Emprunt linguistique

L'emprunt désigne un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue.

Généralement, l'emprunt se distingue de l'interférence par :

- L'emprunt est consciencieux, tandis que l'interférence se manifeste souvent inconsciemment.

- Les unités empruntées sont intégrées dans la langue cible et, par conséquent, elles sont adaptées à son système aux niveaux morphologique, syntaxique et éventuellement phonologique.
- L'emprunt se manifeste aussi bien chez les monolingues que chez les bilingues tandis que les interférences apparaissent chez les apprenants d'une deuxième langue.

6 Situation sociolinguistique au Maroc

La présence de plusieurs idiomes au Maroc génère une ambiance sociolinguistique marquée par une interaction dynamique des langues dont les usages et les fonctions se distinguent, et ce, par rapport à leurs statuts, à leurs domaines d'usage, à la valeur que les locuteurs leur attribuent selon les situations et les contextes.

Nous pouvons regrouper les langues qui constituent le paysage linguistique au Maroc dans deux grands ensembles : les langues nationales (l'amazighe à travers ses trois grandes variétés à savoir le tarifit, le tachelhit et le tamazight, et l'arabe sous ses deux variétés, notamment l'arabe standard (AS) et l'arabe marocain (AM). Et les langues étrangères (le français, l'anglais et l'espagnol).

Cette situation de multilinguisme a « *des effets divers dans des domaines aussi importants que l'éducation, la formation, l'administration, la culture et l'économie* » et suppose comme enjeu majeur « *la gestion rationnelle, fonctionnelle et équitable de la pluralité des langues* ». (Boukous, 2012).

Leila Messaoudi propose une autre classification basée essentiellement sur la distinction entre les langues selon qu'elles bénéficient d'un statut de droit (statut de jure) ou d'un statut de fait. Elle précise que :

- Celles bénéficiant du statut de droit sont mentionnées dans le texte de la Constitution : « la langue arabe » qualifiée de langue officielle et qui constitue le médium de scolarisation dans le fondamental et dans le cycle secondaire, la langue amazighe enseignée au primaire et dotée depuis juillet 2011 du statut d'«une langue officielle» ;
- Celles relevant du statut de fait sont :
 - Le français, première langue étrangère enseignée au Maroc. Son statut dans le pays est très polémique vu l'importance accordée à cette langue notamment dans le système éducatif et le secteur socioéconomique du pays.
 - Les variétés régionales de l'arabe marocain « la darija » ;
 - Les variétés régionales de l'amazighe ;
 - L'espagnol « langue étrangère » qui a existé au nord et dans les provinces du sud du pays.
 - L'anglais qui gagne de plus en plus de terrain, il n'a pas d'histoire coloniale et il est présent au Maroc comme langue étrangère.

6.1 Les langues officielles au Maroc

La nouvelle Constitution (premier juillet 2011) a instauré un changement considérable dans la situation linguistique, pour accorder l'officialité à la langue amazighe à côté de l'arabe standard :

« L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception » (ROYAUME DU MAROC. La Constitution. Secrétariat Général du Gouvernement. Rabat : Direction de l'Imprimerie Officielle, [Article 5].2011).

6.2 Les langues non officielles et étrangères

Conformément à l'article 5 de la nouvelle Constitution (2011), l'État marocain œuvre pour la protection des parlers et des expressions culturelles pratiqués au Maroc ainsi qu'à la promotion de l'apprentissage des langues étrangères :

« L'État œuvre à la préservation du Hassani, en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie, ainsi qu'à la protection des expressions culturelles et des parlers pratiqués au Maroc. De même, il veille à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale et à l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le monde en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir et d'ouverture sur différentes cultures et sur les civilisations contemporaines [article 5].

6.3 La diglossie dans le paysage linguistique marocain

6.3.1 Arabe classique/ standard vs Arabe marocain (AM) :

Selon les critères de Ferguson, la situation de l'arabe classique (et l'arabe standard) et l'arabe marocain renvoie à une situation de diglossie dans la mesure où chaque variété de l'arabe remplit une fonction sociolinguistique distincte en parfaite complémentarité :

- L'arabe standard est codifié, prestigieux et appris à l'école. Cette langue a, par conséquent, toutes les caractéristiques d'une variété supérieure ou « High ».
- L'arabe dialectal (la darija) (appelé aussi l'arabe marocain) est la langue maternelle, naturellement acquise, destinée à la communication informelle et quotidienne. L'arabe dialectal correspond donc à la variété inférieure ou « Low » par rapport à l'arabe standard et à l'arabe classique.

a- Arabe standard (AS)/ Français

L'arabe standard et le français sont plus valorisés comparativement à l'amazighe et l'arabe marocain.

Ils ont des statuts sociaux nettement supérieurs à ceux accordés à l'arabe marocain et à l'amazighe notamment au niveau du système éducatif et dans le domaine professionnel.

7 Enquête de Labov sur la stratification sociale du (r) dans les grands magasins new-yorkais :

Labov s'est intéressé à divers faits sociolinguistiques, parmi lesquels figurent l'étude du Vernaculaire Noir Américain (VNA), qualifié d'« argot local » de 1965 à 1967 et, réalisée deux ans plutôt en 1963, l'étude de la présence ou l'absence de (r) consonantique en position post vocalique. (exemples : car, fourth, card...). Il a réalisé son enquête dans trois grands magasins new-yorkais de Manhattan (Saks fifth avenue, Macy's et S.Klein). Voulant examiner le fait linguistique susmentionné chez les vendeuses de ces magasins, ils ont été classés par ordre décroissant de prestige : Saks étant le plus prestigieux, suivi de Macy's, et enfin S. Klein.

Les vendeuses ne savaient pas qu'elles faisaient l'objet d'une observation. Les données ONT été recueillies par une observation directe dissimulée,

« Le but de la recherche sociolinguistique au sein de la communauté est de savoir comment les gens parlent quand on ne les observe pas systématiquement, mais la seule façon d'y parvenir est de les observer systématiquement. » (Labov, 1976, p. 290)

Les résultats de l'enquête de Labov montrent que l'usage du (r) est corrélé à la stratification sociale, c'est-à-dire au niveau de prestige des magasins. Ainsi, plus un magasin est prestigieux, plus les vendeuses marquent la présence du (r) dans leur prononciation. Cette tendance est plus marquée chez les vendeuses de Saks que chez celles de Macy's et de S. Klein, tandis que les vendeuses de Macy's marquent davantage le(r) que celles de S. Klein, ce qui reflète l'ordre décroissant de prestige.

8 Le déterminisme linguistique selon Fishman

Fishman a mis l'accent dans ses premiers travaux sur l'existence d'une diversité linguistique aux États-Unis, due aux vagues d'immigrations successives qu'avait connues le pays. Il a dressé en 1966 un tableau de la situation linguistique américaine qui comporte plusieurs langues :

- Les langues indiennes
- Les langues de colonisation : l'anglais, l'espagnol, le français, l'allemand, le russe, le hollandais et le suédois

- Les langues des immigrants arrivés en Amérique entre 1880 et 1920 comme l'italien

Pour l'étude de la diversité linguistique et ses effets sociaux, Fishman propose une approche d'étude à deux niveaux :

- Niveau d'analyse microsociolinguistique : comportant des actes de paroles, des relations de rôles (RR) et des situations. Elle s'applique à des discours particuliers et à des fragments de discours. Cette analyse s'exerce donc sur des corpus limités: c'est une analyse à petite échelle.

- Niveau d'analyse macrosociolinguistique : la situation « qui joue le rôle de maillon » participe à ce niveau d'analyse par « les règles de conduite qu'elle impose » (Bashmann et coll., langage et communications sociales, p. 101).

Fishman regroupe ces situations en domaines : (l'école, le travail, la famille, etc.), chaque domaine dicte ses normes et sa langue.

Il propose une méthodologie d'analyse basée sur l'exploration de tous les niveaux de la variation linguistique comme réalité sociale, il s'agit d'une construction des domaines d'analyse à plusieurs niveaux :

A- Le niveau le plus élevé concerne **la communauté linguistique** : c'est le niveau le plus élevé marqué la diversité linguistique où chacune des langues qui y coexistent repose sur un système de valeurs et ensemble de normes de comportement liées à son utilisation.

B- Le second niveau concerne **les domaines linguistiques**, il s'agit des contextes institutionnels où se nouent les relations linguistiques (la famille, les amis, la religion, l'école, le travail...).

« Le critère de délimitation d'un domaine est celui de congruence des situations de paroles qui s'y déroulent » selon trois facteurs : les rôles des interlocuteurs, les lieux et les moments où se déroulent les interactions. Fishman énumère cinq domaines : la famille, les amis, la religion, l'école et le travail.

C- Le troisième niveau concerne **les réseaux de relations (RR)** entre individus qui peuvent être soit fermés (une seule variété ou une seule langue est admise) ou ouverts (plusieurs variétés linguistiques coexistent).

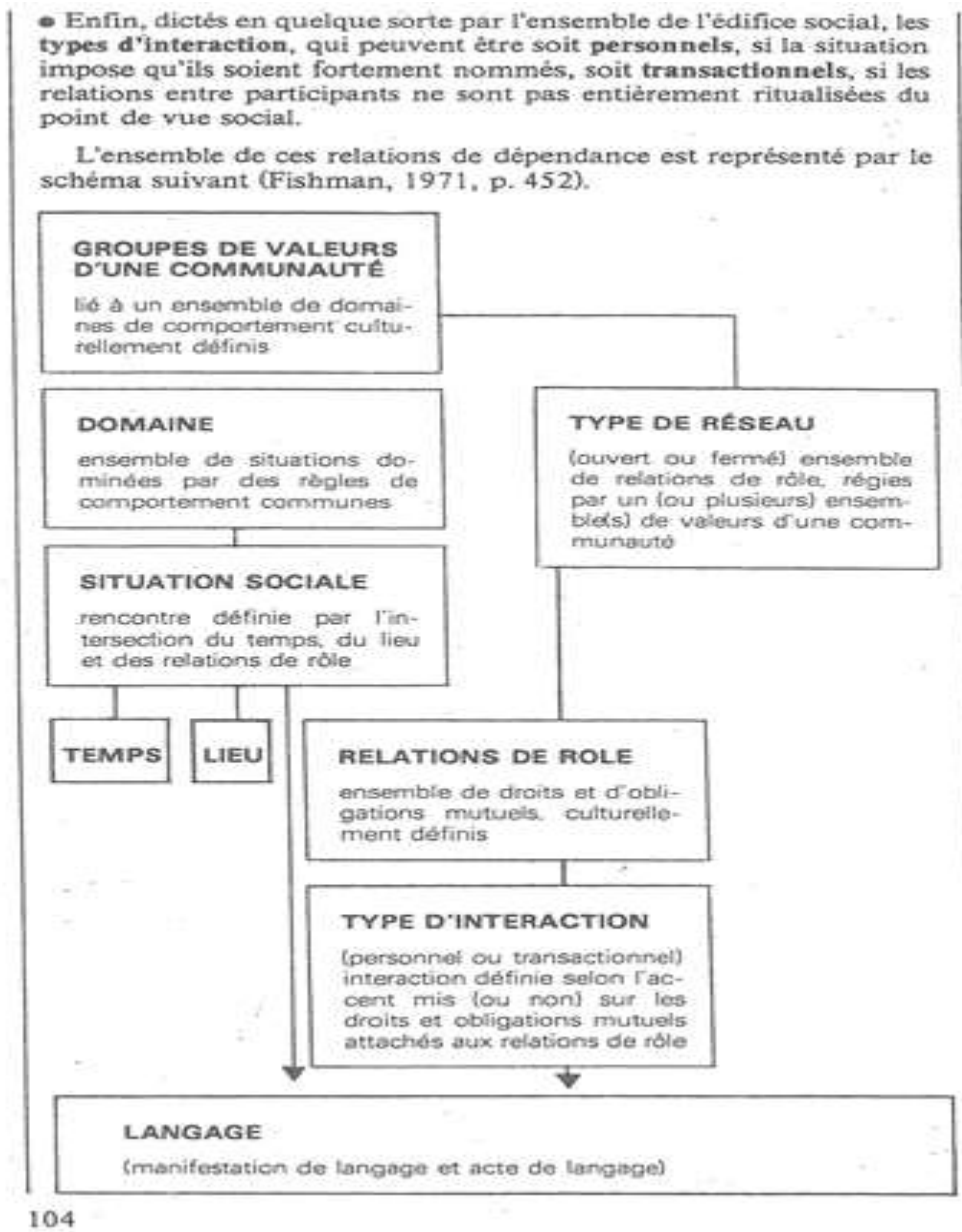
D- Le quatrième niveau concerne **les types d'interaction** qui peuvent être soit personnels, soit transactionnels si les relations entre les interlocuteurs ne sont pas entièrement ritualisées du point de vue social.

E- Le dernier niveau porte sur **les actes de parole** : Cet acte est défini comme l'unité de base (ou l'unité minimale) du discours qui peut avoir des

dimensions variées, celles d'un énoncé simple (« il fait beau aujourd'hui ») ou de plusieurs énoncés constituant un fragment de discours.

Les actes de parole (les énoncés ou les dits) et les événements qu'ils constituent forment la base et le bien de la saisie de la variation linguistique.

Ces énoncés doivent être ordonnés et analysés dans le cadre de la communauté linguistique en rapport avec leur propre producteur / récepteur et selon les fonctions qu'ils y présentent.



Le schéma théorique de Fishman propose une analyse fine qui va du général en particulier « de haut en bas ». Il s'agit d'une hiérarchie des déterminations qui pèse sur chacun des actes de parole.

Bibliographie

- ANOKHINA O (dir.), *Multilinguisme et créativité littéraire*, Louvain-la-Neuve: Éditions L'Harmattan, [s.d]).
- BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974.
- BERNSTEIN B., *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit, 1975.
- BOUKOUS. *Revitalisation de la langue amazighe: Défis, enjeux et stratégies*. Rabat : Institut Royal de la Culture Amazighe, 2012.
- BOUKOUS. *Société, langues et cultures au Maroc: Enjeux symboliques*. Rabat , Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, 1995.
- BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard, 1982.
- BOYER H., *De l'autre côté du discours*. Recherche sur le fonctionnement des représentations communautaires, L'Harmattan, France, 2003.
- BOYER H., *Éléments de sociolinguistique: Langue, communication et société.*, Dunod, Paris, 1996.
- BOYER H., *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, 2001
- BOYER H., *Langues en conflit, Études sociolinguistiques*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- BOYER H., *Plurilinguisme: « contact » ou « conflit » de langues ?*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- BOYER H. (éd.), *Sociolinguistique, territoire et objets*, Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.
- CALVET L.J., *Linguistique et colonialisme: petit traité de glottophagie*, Payot, Paris, 1974.
- CALVET L.J., *Langue, corps et société*, Payot, Paris, 1979.
- CALVET L.J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *La Sociolinguistique, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 1993
- CALVET L.J., *Les voies de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine*, Payot, Paris, 1994.
- CALVET L.J., *Sociolinguistique du Maghreb, bulletin du laboratoire de sociolinguistique*, RenéDescartes, Paris, 1996.
- CANUT C., *Imaginaires linguistiques en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- CHAUDENSON R., *La francophonie: représentations, réalités, perspectives*, Didier-Edition, Paris, 1992.
- CHARAUDEAU P., *Langage et discours*, Hachette, Paris, 1983.
- Conseil de l'Europe, *Un Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : Apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris, 2001
- COSTE D, MOORE D, et ZARATE G ., *Compétence plurilingue et pluriculturelle* in Jacques DEBYSER Francis, *La linguistique contrastive et les interférences*, in « Langue française », N°8, 1970, p.34.
- DESCHAMPS J., *Les avatars de l'imaginaire*, L'Harmattan, France, 1996
- DOISE W., *Les représentations sociales : définition d'un concept*, *Connexions*, 45, 1985.
- DRIGEARD G., FIALA P., TOURNIER M., *Courants sociolinguistiques*. Klincksieck, Paris, 1989.
- FISHMAN J., *Sociolinguistique*, Nathan, Paris, 1971.
- GALISSON R et COSTE D., *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris 1976 •
- GARMADI S., *La sociolinguistique*, PUF, Paris, 1981.
- GUESPIN L., *L'analyse du discours, problèmes et perspectives, La nouvelle critique*, Paris, 1975.
- GUMPERZ J., *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- HAMERS J.F., BLANC M., *bilingualité et bilinguisme*, Pierre Mardaga, Liège, 1983.
- HOUDEBINE - GRAVAUDA.M., *L'imaginaire linguistique*, L'Harmattan, France, 2002.
- BOUTET J., Gadet F. *Pour une approche de la variation linguistique* . In *Le français aujourd'hui* 2003/4 (n° 143), pp 17,24.
- JUILLARD C., CALVET L.J., *Les politiques linguistiques. Mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, 1996.
- LABOV W., *Sociolinguistique*, Minuit, Paris, 1976.
- LAROUÏ A., *L'idéologie arabe contemporaine*. Maspero, Paris, 1983.
- MACKEY W., *Bilinguisme et contact des langues*, klincksieck, Paris, 1976.
- MAINGUENEAU D., *Aborder la linguistique*, Seuil, 1 Paris, 1996.
- MOREAU M. L., "Variation", in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, 1997.
- PÉCHEUR et coll. , *Le Français dans le monde: Numéro spécial, Apprentissage et usage des langues dans le cadre européen*, Éditions Hachette, Baume-les-Dames, 1998
- RADI H. *L'alternance codique dans la communication verbale des enseignants : approche comparative de l'alternance arabe-français entre les disciplines linguistiques et les disciplines*

non linguistiques. [thèse de Doctorat]. Maroc : Université Mohammed Premier, Soutenue publiquement en 2021.

Table des matières

INTRODUCTION	3
1 DÉFINITIONS	4
2 LA GENÈSE DE LA SOCIOLINGUISTIQUE	6
2.1 POINT DE VUE D'ANTOINE MEILLET	6
2.2 LA CONFÉRENCE SUR LA SOCIOLINGUISTIQUE (1964)	6
3 LA PLACE DE LA SOCIOLINGUISTIQUE DANS LES SCIENCES DU LANGAGE	8
3.1 LA SOCIOLINGUISTIQUE ET LE STRUCTURALISME	8
3.2 LA SOCIOLINGUISTIQUE ET LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE ET TRANSFORMATIONNELLE	8
3.3 LA SOCIOLOGIE DU LANGAGE	9
4 LES TÂCHES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE	10
5 CONCEPTS CLÉS DE LA SOCIOLINGUISTIQUE	12
5.1 LA COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE	12
5.2 LA VARIATION LINGUISTIQUE	13
5.3 LA NORME LINGUISTIQUE	14
5.3.1 DÉFINITIONS	14
5.3.2 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA NORME	15
5.4 TRAITS DÉFINITOIRES D'UNE VARIÉTÉ	16
5.4.1 NORMALISATION	16
5.4.2 AUTONOMIE	17
5.4.3 HISTORICITÉ	18
5.4.4 VITALITÉ	18
5.5 PIDGINS / PIDGINISATION	20
5.6 CRÉOLE / CRÉOLISATION	21
5.7 MULTILINGUISME / PLURILINGUISME	21
5.8 BILINGUISME ET DIGLOSSIE	22
5.8.1 BILINGUISME	22
5.8.2 LA DIGLOSSIE	24
5.8.3 INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES	27
5.8.4 EMPRUNT LINGUISTIQUE	28
6 SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE AU MAROC	30
6.1 LES LANGUES OFFICIELLES AU MAROC	31
6.2 LES LANGUES NON OFFICIELLES ET ÉTRANGÈRES	31
6.3 LA DIGLOSSIE DANS LE PAYSAGE LINGUISTIQUE MAROCAIN	31
6.3.1 ARABE CLASSIQUE/ STANDARD VS ARABE MAROCAIN (AM) :	31
7 ENQUÊTE DE LABOV SUR LA STRATIFICATION SOCIALE DU (R) DANS LES GRANDS MAGASINS NEW-YORKAIS :	32
8 LE DÉTERMINISME LINGUISTIQUE SELON FISHMAN	32
BIBLIOGRAPHIE	35